

Extrait du livre des minutes d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 16 avril 2025 à 19 h 15, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

CR 093-04-2025

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MRC DE PORTNEUF 2024 - FRR VOLET 2 - SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC AU 31 DÉCEMBRE 2024 – ADOPTION

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est signataire d'une entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) avec la ministre responsable de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que dans cette entente, il est prévu que la MRC de Portneuf présente une reddition de comptes auprès du gouvernement afin de recevoir un dernier versement correspondant à 35 % de la subvention totale de 1 155 023 \$;

CONSIDÉRANT que selon l'article 9.1 de l'entente, un rapport d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 doit être produit, adopté et diffusé sur le site Web de la MRC;

CONSIDÉRANT que la saisie des données de reddition de comptes exigées selon l'article 9.2 de l'entente a été réalisée sur le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le rapport d'activités préparé par le Service de développement économique et que ce dernier soit transmis au Secrétariat à la Capitale-Nationale;

QUE ce rapport soit diffusé sur son site Internet tel que requis à l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Ce 17 avril 2025



Josée Frenette
Greffière-trésorière